

Si Valigny m'était conté ...



Mairie de Valigny

15, route d'Ainay - 03360

Tél: 04.70.66.60.77

Courriel: mairie-valigny03@wanadoo.fr

www.valigny.fr

Le message du Trimestre

Chers Valignois et Valignois,

Vos élus sont au travail ! De nombreux projets sont en cours d'élaboration, voir déjà bien abordés. Voici quelques exemples.

La constitution d'un **Conseil Municipal des jeunes** est en cours. Nous espérons ainsi intéresser nos jeunes à la vie publique communale, à l'expression de la démocratie et à l'engagement citoyen. L'élection du Maire et des adjoints devait avoir lieu le 7 novembre. Elle est reportée suite au re-confinement.

Nous avons aussi lancé une consultation pour l'aménagement d'un **parc de jeux** pour les 3-15 ans. Nous attendons les devis. L'étude des subventions suivra, puis le Conseil Municipal décidera de donner suite ou pas. L'objectif est de promouvoir notre commune comme lieu de vie et de rencontres pour toutes les tranches d'âge, y compris pour les tous jeunes.

Nous avons aussi l'intention de redonner vie à notre **stade** tombé en léthargie profonde depuis plus de vingt années. Les élus ont la volonté de rendre cet espace aux échanges sportifs, aux loisirs familiaux, aux camps d'été d'organismes de jeunes et qu'ainsi la commune dispose d'un lieu de rencontres de plein air. Pour cela des études sont en cours pour son raccordement électrique, l'installation d'un éclairage et de sanitaires.

La **route de l'étang** est de plus en plus fréquentée par des groupes de randonneurs qui partent du centre bourg pour aller vers les sentiers de randonnée du tour de l'étang ou de la rigole. Son parcours piétonnier est dangereux (peu d'accotement, présence de virages ...). Afin d'offrir plus de sécurité, la mise en place d'une zone piéton matérialisée et sécurisée est à l'étude sur l'accotement gauche en direction de Bessais. Cela permettra aux piétons de se rendre en toute tranquillité du bourg au cimetière, puis au stade et enfin à l'étang de Goule.

Ces quelques actions (il y en a beaucoup d'autres qui feront l'objet de communication plus tard) sont toutes bien sûr conditionnées à la faisabilité financière et à l'obtention de subventions. Le rôle de vos conseillers municipaux est de faire de Valigny une commune moderne, pleine de vie et accueillante, sans mettre en péril sa solidité financière.

Le Maire, les Adjoints et les Conseillers

SOMMAIRE

P1—Le message du trimestre

P1—Informations municipales

P2—Brèves

P4—Lois et réglementations

P4—La parole à ...

Infos Municipales

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

Mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h15, et le vendredi de 16h30 à 18h. Ces heures d'ouverture peuvent être modifiées lors des congés du personnel communal.

Permanence du Maire :

Le Maire reçoit sur rendez-vous le mercredi de 10h à 12h. Contactez le secrétariat pour prendre rendez-vous. Pour toute urgence, appeler le secrétariat de la Mairie.

Astreintes des adjoints :

Les adjoints sont à votre disposition les matins.

Mardi : Alain Becquart

Vendredi : Marie Millerat-Daldin

Samedi : Aimé Cheminot

Vous pouvez les joindre en passant par le secrétariat de Mairie.



Une
équipe à
votre
service !

Si Valigny m'était conté ...



Brèves

Le local de stockage des tables et bancs est opérationnel :

Afin de faciliter l'accès aux ressources mises à disposition par la commune aux associations, la construction de ce local faisait partie des priorités des élus. C'est chose faite. Alain Becquart, 1^{er} adjoint, a assuré la conception, l'organisation et l'exécution des travaux. La dalle a été coulée avec la participation de notre employé communal et de quelques élus courant du mois d'août, puis la construction a été essentiellement portée par Alain et Eric.

Mise en place de la signalétique centre bourg :

Lors du précédent mandat, la décision avait été prise de positionner une signalétique place Jeanne-Marie Guyot afin d'indiquer la direction de la Marie, de l'Ecole et du Pôle Socioculturel. Avec le confinement, les travaux avaient été suspendus. C'est maintenant chose faite, les panneaux de signalisation ont été posés en octobre.

Barrière contre la nidification des pigeons à l'église :

Depuis la mise en place du stockage de grain dans les locaux industriels de la route de l'étang par la coopérative SICABB, le centre bourg a vu se développer de manière significative la présence permanente de pigeons, et plus particulièrement autour de l'église, avec comme consé-



quences une accumulation de déjections. Une première tranche de travaux (obstruction des trous de boulin du clocher de l'église) avait été menée lors du mandat précédent. Cependant cela a eu pour effet de déplacer le problème, les pigeons se réfugiant sous la toiture entre les chevrons. La société Boubat a été retenue pour positionner un grillage tout au long du débord de toit, et aussi pour rendre les gouttières plus étanches à l'intersection du mur du clocher et de la façade nord de l'église. Les travaux ont été exécutés au cours du mois d'août.

Suppression du balcon du logement communal du 1^{er} étage :

Ce balcon menaçant ruine, les élus ont pris la décision de le supprimer. Une rambarde en aluminium a été mise en place afin de sécuriser la porte-fenêtre qui y donnait accès. Nous sommes dans l'attente de l'intervention de la société mandatée pour la découpe de la plateforme en béton de l'ancien balcon.

Ponts sur la rigole, limitation de tonnage :

La commune possède cinq ponts construits autour des années 1830, et qui permettaient aux propriétaires de terrains riverains de franchir la rigole, aménagée à cette époque, et d'accéder à leur propriété.

Par suite d'un accident de la circulation, la structure du pont dit « des Goberelles » a été sérieusement endommagée. Une expertise effectuée sur site a donné lieu à une limitation de tonnage à 10 tonnes (un arrêté municipal est en vigueur depuis début octobre), en attendant les travaux de réfection.

Le pont dit « de la queue de l'étang » présente depuis plusieurs années des signes de dégradation avancée. L'expertise menée a donné lieu à un arrêté de limitation de tonnage à 3,5 tonnes, en attendant là aussi une campagne de restauration.

Des devis sont en cours d'établissement. Ces ponts construits il y a presque 200 ans, n'étaient pas prévus pour supporter des charges de plusieurs dizaines de tonnes, comme celles que l'on rencontre aujourd'hui avec les convois agricoles, ou les poids lourds. La préoccupation principale de la municipalité est de s'assurer que les travaux de restauration et de renforcement entrepris garantiront la pérennité des ouvrages. Pour cela, un bureau d'études doit effectuer une visite et proposer des solutions techniques, tout en conservant le côté patrimonial des ouvrages.

Maprim'renov, améliorer le confort de votre logement tout en réduisant vos factures d'énergie :

MaPrimeRénov, prime de transition énergétique était jusque-là destinée à certains propriétaires pour les aider à financer les travaux et/ou dépenses de rénovation énergé-



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Si Valigny m'était conté ...



tique de leur résidence principale.

A compter du 1er janvier 2021, le bénéfice de MaPrimeRénov' est étendu à tous les ménages, y compris les propriétaires bailleurs, ainsi qu'aux copropriétés. Cette prime est gérée par l'Anah centrale et non par les délégations locales de l'Anah qui ne sont pas en capacité de renseigner.

En conséquence pour toutes demandes d'informations sur le processus de dépôt de MaPrimeRénov', sur les travaux subventionnables, le montant d'aide, les délais de traitement il faut contacter le : **0806 70 38 03** ou se connecter au : <https://www.maprimerenov.gouv.fr>

CCAS :

La commission du CCAS s'est réunie mercredi 21 octobre dans la salle de spectacles du pôle Socioculturel. Elle a décidé à l'unanimité de supprimer le repas de fin d'année, en raison des conditions sanitaires critiques qui perdurent. Par conséquent, toutes les personnes seules ou vivant en couple et éligibles se verront distribuer un colis de Noël, dans le milieu du mois de décembre, par les membres du CCAS.

Forum des associations :

C'est le premier du genre, à s'être déroulé ce samedi après-midi 3 octobre. Dans leur profession de foi, les nouveaux élus ont inscrit le principe de mettre en place des liens plus étroits entre eux et les dix associations de la commune. Dans cet objectif, la commission communication est aussi celle qui a la charge de mettre tout en œuvre pour faciliter les actions des associations.

Une quinzaine de personnes représentant neuf associations sur dix étaient présentes. Dans la première partie du forum, le Maire a présenté de manière synthétique les projets de la Municipalité dans les trois domaines qui concernent les associations (Jeunesse, Citoyenneté et Culture). Puis chaque association décrit ses objectifs, les cibles visées, ainsi que ses intentions pour 2021. Après une pause-café bien méritée, le forum reprend avec un temps libre d'échanges autour des thèmes évoqués. De nombreuses idées germent autour des animations jeunesse, la revitalisation du stade de Valigny, de plus en plus sollicité pour des manifestations de plein air, l'hypothèse de relancer un événement phare organisé par plusieurs associations.

Le forum s'achève vers 18 heures autour du verre de l'amitié.

Journée citoyenne :

Comme tous les ans depuis son institution en 2016, la **journée citoyenne** du 26 septembre s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse, décontractée et amicale.

Avec la Covid19 et son cortège de mauvaises nouvelles depuis maintenant 7 mois, nous avons bien besoin de nous retrouver dans la bonne humeur autour d'un objectif citoyen !

Puisque le sentier de randonnée dit « de la Rigole » est maintenant opérationnel, nos objectifs sont de remettre en état les ouvrages d'art qui font partie de notre patrimoine. Rappelons que les cinq ponts en question qui permettent le franchissement de la rigole à divers chemins ruraux, servaient aussi à réguler le débit de l'eau qui était envoyée jusqu'en 1955, pendant l'été, depuis l'étang de Pirot vers Goule et le Canal de Berry (au château de Liénèsse), afin d'améliorer la navigabilité du canal dans sa branche est (de Fonblisse jusqu'à Marseilles-lès-Aubigny).

Dès 14 heures, une vingtaine de bénévoles se rendent au pont dit « des Goberelles » sur le chemin rural du « Pied de l'ombre », armés de brosses, balais, sécateurs, binettes et autres outils. Le travail va bon train, la météo capricieuse



ce jour-là, après une bonne averse dès 14h pour nous mettre en condition, nous est plutôt favorable.

Après la traditionnelle photo du groupe des travailleurs (masqués pour le respect des gestes barrière), un repas organisé par la Mairie est servi en remerciement aux bénévoles, dans la grande salle de spectacle, toujours dans le respect des consignes sanitaires. Discussions, rires, anecdotes se poursuivent tard en soirée, et tout le monde se donne rendez-vous début 2021 pour la suite de « l'Aventure de la Rigole(ade) ».

COVID 19 :

La situation évoluant quasiment tous les jours, nous vous encourageons à suivre les directives de la Préfecture de l'Allier. Ces dernières font l'objet d'un affichage dans les panneaux réservés à cet effet (place Jeanne-Marie Guyot et Mairie) ainsi que la publication d'articles sur le site de la commune (<http://valigny.fr>).

Si Valigny m'était conté ...

Comité de rédaction : commission communication

Delphine Deschaume - Dominique Govignon - Nadette Hatit
Francis Leblanc - Marie Millerat-Daldin

Lois et réglementations

Loi sur les mobil home :

La commune de Valigny ne possède pas de PLU (Plan Local d'Urbanisme) et il n'y a pas de PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais. Ainsi la réglementation de l'urbanisme sur la commune est calquée sur le RNU (Règlement National de l'Urbanisme), auquel nous devons nous conformer. La commune a vu ces derniers temps, des implantations illégales de mobil home. La loi est très claire sur ce sujet :

Selon le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007, article R.111-34, les résidences mobiles de loisirs ne peuvent être installées que :

1. Dans les parcs résidentiels de loisirs mentionnés au 1° de l'article R.111-32, à l'exception des terrains créés après le 1er juillet 2007 et exploités par cession d'emplacements ou par location d'emplacements d'une durée supérieure à un an renouvelable ;
2. Dans les terrains de camping classés au sens du code du tourisme ;
3. Dans les villages de vacances classés en hébergement léger au sens du code du tourisme.

En conséquence, la commune ne pourra tolérer de telles installations hors la loi, et mettra tout en œuvre pour faire procéder à leur enlèvement.

Réglementation sur l'entretien des terrains abandonnés :

Par principe, tout propriétaire est obligé d'entretenir son terrain.

L'article L. 2213-25 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) attribue au maire certains pouvoirs afin de faire respecter, "**pour des motifs d'environnement**", l'obligation, pour le propriétaire d'un terrain non bâti situé à moins de cinquante mètres d'une habitation, d'assurer son entretien. Ainsi, dans une telle situation, il appartient "au maire de mettre en demeure le propriétaire négligent et, à défaut d'exécution par l'intéressé dans le délai imparti par la mise en demeure, d'exécuter d'office les travaux de remise en état du terrain. La commune pourra obtenir le remboursement des frais engagés par l'émission d'un titre exécutoire à l'encontre du propriétaire du terrain". Si le propriétaire n'est pas retrouvé, le maire dresse un procès-verbal d'abandon de terrain et ordonne les travaux *nécessaires*.

Nous avons un cas actuellement en cours de traitement sur la commune. Pour le moment, toute tentative de retrouver un propriétaire en titre est restée vaine.

La parole à ...

Simon CLIGNAC, professeur des écoles :

Simon CLIGNAC, professeur des écoles a fait sa septième rentrée scolaire en septembre dernier à Valigny, après 5 ans à Dreux et 1 année à Montluçon.

Sa classe de CMI/CM2 est associée au RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) COULEUVRE-VALIGNY, et rassemble 15 élèves des 2 niveaux issus des 2 communes et d'Isle et Bardais.

Le nouvel instituteur s'estime satisfait d'enseigner à Valigny. En effet, outre le nombre d'élèves propice à un enseignement personnalisé, l'école est bien dotée en équipement informatique, les locaux sont adaptés. Il peut compter en outre, sur l'aide précieuse de Béatrice GOVIGNON, ATSEM mise à disposition par la Communauté de Commune du Pays de Tronçais. De plus, Valigny faisant partie d'un Réseau d'Éducation Prioritaire, la présence une fois par semaine d'une assistante d'éducation venant du collège de LURCY-LEVIS permet de partager la classe, de travailler en sous-groupe.

Cerise sur le gâteau, il a découvert les repas de la cantine concoctés par Sylvie AMISET qui officie avec l'appui de l'association de la cantine scolaire de Valigny, de la commande des matières premières aux repas servis.

Cette année, les projets, soutenus notamment par la municipalité, l'Amicale Laique de Valigny et le foyer rural de Coulevre sont :

- 3 sorties nature avec l'ADATER sur le thème des oiseaux, la première sortie a eu lieu le 28 septembre. Les enfants ont écouté ou vu plus de 21 oiseaux différents dans le village et aux abords de l'étang de Goule.
- École et cinéma, 1^{ère} séance le 9/11.

Le thème de l'année du RPI est l'approche des continents. Ainsi, chaque veille de vacances, toutes les classes de COULEUVRE et de VALIGNY se retrouvent, le 16 octobre ce fut l'EUROPE l'objet des discussions. Le foyer rural de Valigny est aussi de la partie puisqu'il permet aux élèves d'emprunter les livres de la bibliothèque. Et si les circonstances sanitaires le permettent une sortie de fin d'année sera organisée. La municipalité souligne l'engagement de Simon CLIGNAC qui se propose d'animer en partenariat avec les élus, le futur Conseil Municipal Jeunes que nous espérons mettre en place prochainement.

Où il est réjouissant de constater que l'école est l'affaire de tous les citoyens pour que nos enfants grandissent harmonieusement dans un environnement à la fois solidaire, serein et dynamique.